

DROITS, OBLIGATIONS JURIDIQUES ET ENCADREMENT DE L'ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE

Cette formation valide 7h de formation au titre du décret n°2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier, et est capitalisable en vue de l'obtention du diplôme BUT - Gestion des entreprises et des administrations : gestion entrepreneuriat et management d'activités (Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 6) - Code RNCP 35377.

Présentation

La loi Hoguet qui régit les professions immobilières, la jurisprudence et la loi ALUR définissent les rapports juridiques entre mandant et mandataire dans le cadre d'une vente.

Objectifs :

L'objectif de ce module est de connaître le cadre juridique dans lequel s'inscrit le professionnel de l'immobilier. Il doit également permettre d'identifier la portée juridique des éléments fondamentaux de l'exercice de sa profession, des clauses inscrites au mandat pouvant engager sa responsabilité, et sensibiliser les participants sur les erreurs/omissions courantes.

Il a également pour objectif de répondre à l'obligation de formation des professionnels de l'immobilier imposée par la loi ALUR dans le cadre du renouvellement des cartes professionnelles.

Prérequis :

Aucun prérequis, cette formation s'adresse à tous les professionnels de l'immobilier désireux d'élargir leur champ de connaissances et de compétences dans la prise, la rédaction et le suivi des mandats, et d'exercer leurs missions dans le respect des règles de la loi Hoguet.

ATTENTION : Merci de candidater auprès du Responsable Pédagogique de la Formation

Compétences visées :

- Maîtriser le cadre légal du mandat
- Connaître les pratiques résultant des règles édictées par les mandats utilisés par les professionnels de l'immobilier
- Respecter les différentes réglementations dans l'exercice de la profession d'agent immobilier

Programme :

Partie théorique

- Préalables à posséder et à fournir
- Signature hors établissement
- Information précontractuelle
- Analyse des clauses essentielles du mandat (prix et honoraires, durée, clause pénale, etc.)
- Tenue des registres obligatoires
- Plafonnement des honoraires et tarifs des prestations
- L'étendue du devoir de conseil
- La responsabilité de l'agent immobilier

Partie pratique

- Cas pratique sur document

Modalités d'évaluation

- QCM

Validation

- Délivrance d'une attestation de fin de formation

Responsable pédagogique

Nadège GUNIA

nadege.gunia@iut-tlse3.fr

IUT « A » - Paul Sabatier

Inscription Administrative

Mission Formation Continue et Apprentissage

mfca.formationqualifiante@univ-tlse3.fr

Prix : 434€ / personne

Déroulement de la formation :

Durée : 7h

Dates : Voir calendrier des formations (ou à la demande)

Lieu : Toulouse - Université Paul Sabatier - IUT

Nombre de participants :

Minimum : 5 personnes

Maximum : 10 personnes

L'établissement se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.

Modalités d'enseignement :

- Présentiel
- Distanciel

Intervenant :

Marc MENGEVILLE

Compétences en lien avec le diplôme

– RNCP 35377 :

RNCP35377BC001(NIVEAU3),
RNCP35377BC002 (NIVEAU3),
RNCP35377BC003 (NIVEAU3),
RNCP35377BC004 (NIVEAU2),
RNCP35377BC005(NIVEAU2)